



Erreur d'attribution de prix lors d'un concours

Par **noelle1975**, le 27/07/2013 à 02:49

xxxxxxxx Sandrine
PEINTRE SUR PORCELAINE ET TABLEAUX
28 rue **xxxxxxxx**
Portable : **xxxxxxxxxxxx**
N° SIRET : **xxxxxxxxxxxx**
E-mail : **xxxxxxxxxxxx**

A Limoges le 26 Juillet 2013.

[fluo]bonjour[/fluo]

Le 16 Juin, j'ai participé au concours de peinture dans le rue dans le charmant village de Saint Pardoux de Mareuil en Dordogne.

L' association" les Amis de Saint Pardoux" présidée par Monsieur **xxxxxxxx** en principal organisateur du concours ont un mécène Monsieur **xxxxxxx** du grand bijoutier du village qui offre des bijoux de grande valeur.

J' ai été classée 4 ème sur 23 participants. J'ai à priori gagné un collier d'une valeur montrée par écrit par Monsieur **xxxxxxx** de 920 euros.

Le Mercredi suivant le concours, Monsieur **xxxxxxx** m'a annoncé désespéré par téléphone qu'il m'a malencontreusement donné le lot de la 5 ème lauréat Denise **xxxxxxxx** en Dordogne, un collier d'une valeur de 490 euros.

Il en a fait de même avec Madame **xxxxxxx** . Il lui a demandé de procéder à un échange de son lot étant le weekend end suivant à Lisle lors d'un concours auquel nous devons participer toutes deux.

Nous nous sommes parlé au téléphone avec Madame **xxxxxxxx** le soir même pour organiser l'échange. Elle m'a dit que j'avais de la chance que cela se produise avec elle car avec une autre personne, je ne récupérerais pas mon bien. Nous sommes amies.

Le 23 Juin à Lisle, j'ai donc rejoins Madame **xxxxxxxx** avec son collier pensant procéder à l'échange comme prévu.

Mais surprise Madame xxxxxxxx avait changé d'avis et n'avait pas apporté mon collier. Elle se serait renseignée entre temps auprès d'un Procureur de la République omettant certainement de lui dire que selon L'article 6 du règlement 2013 du concours: " le jury de personnalités est souverain dans ses décisions ".

Elle a prétexté que le jury n'avait aucun droit de lui demander de me rendre "son" prix et qu'elle était vexée de n'avoir pas eu d'excuses pour leur erreur d'attribution.

Elle m'a dit qu'elle ne voulait plus se faire avoir et que son but été de conserver mon prix mais de me faire payer la différence de valeur entre son prix et le mien pour que je ne sois pas lésée.

Je lui ai répondu que je ne pensais pas que cela puisse se passer de la sorte, l'association ne faisant pas ou très peu de bénéfices sur la manifestation du concours.

Elle m'a répondu alors qu'elle ne voulait pas perdre mon amitié et qu'ayant discuté du problème avec son mari, elle s'engageait à me payer la différence.

Elle m'a même confié le double d'un courrier qu'elle a envoyé à Monsieur xxxxxxxx en lui disant qu'elle ne voulait pas restituer son prix et qu'elle s'était approprié ce cadeau en toute légitimité ".

Elle joue sur le fait qu'il n'est pas " accompagné de certificat de garantie, ni d'authenticité ".

Elle avance qu'elle n'est pas responsable de cette situation qui ne lui incombe pas. MAIS MOI NON PLUS !

En aucun cas elle a le courage de demander dans son courrier à l'association de me dédommager.

Par contre elle n'oublie pas de manifester " le plaisir qu'elle a depuis plusieurs années à participer à leur concours" et qu'elle "espère que ce petit litige ne remettra pas en cause nos relations d'organisateurs à peintres ".

Petit litige est une expression qui ne me plaît guère.

Nous nous sommes donc appelé avec Monsieur xxxxxxxx qui m'a bien stipulé que l'association n'avait pas les moyens de payer la différence, mais surtout que Madame xxxxxxxx devait se plier à la décision du jury qui a reconnu faire une erreur et lui a expressément demandé de me restituer mon prix.

Il a tenté mainte fois de joindre Madame xxxxxxxx qui n'a jamais répondu au téléphone aussi bien fixe que portable et n'a jamais rappelé après qu'il lui ait laissé des messages, alors que je l'ai recroisée entre temps.

Il a organisée une réunion pour lui écrire un courrier afin de lui réitérer sa demande.

Entre temps j'ai précisé à Madame xxxxxxxx que je préférerais qu'elle cesse de venir discuter avec moi de tout et rien durant les concours comme si de rien était tant que notre litige ne serait pas résolu. Je lui expliqué qu' elle m'avez profondément déçu et que je n'aurait jamais agi comme cela surtout face à une amie !

Il écrit " Dans un souci d'équité, nous avons pensé que vous pourriez vous entendre et procéder à un échange entre vous " et qu'il peut ainsi que s' en " remettre à son sens du fair-play ". Elle ne connaît manifestement pas le sens de ce mot !

Il est écrit encore dans ce courrier: " Nous vous demandons donc, Madame de bien vouloir clore cet incident et de vous en expliquer auprès de Madame xxxxxxxx à qui nous faisons parvenir un double de ce courrier ". Il date du 5 Juillet 2013.

Ne voyant rien se produire: ni appelle, ni courrier, j'ai envoyé un SMS le vendredi 12 Juillet 2013 à Madame xxxxxxxx lui rappelant ses belles paroles de Lisle et lui demandant de me donner une réponse pour clore le problème le lundi d'après.

Je lui demande soit la restitution, soit le paiement de la différence qu'elle m'avait proposé.

Bien entendu, nous nous sommes vu le Dimanche à Sant Privas des Prés lors d'un autre concours où elle n'a fait aucune allusion à mon message.

Et bien sûr, aucun appelle le lundi d'après ou de courrier, ni aucune réaction depuis jusqu'à ce jour 26 Juillet.

J'ai donc rappelé Monsieur xxxxxxxx lui demandant de prendre ses responsabilités et d'agir pour mettre fin au problème.

Ce n'est pas à moi de le faire. Cela me fatigue et m'exaspère. Je veux récupérer mon bien et que Madame xxxxxxxx qui se disait soit disant mon amie cesse de se foutre royalement de moi. Je suis en droit au point auquel cela en arrive de demander des dommages et intérêts à Madame xxxxxxxx, car ce litige est en train de créer des effets négatifs sur mon moral et pire sur ma santé.

Que dois-je faire, qui peut m'aider, quels sont les textes de lois relatifs à la souveraineté d'un jury et comment peut on faire appliquer la décision de celui-ci ?

JE VOUS REMERCIE.

Sandrine xxxxxxxx